

Communiqué de presse

Genève, le 23 avril 2024

Résultats d'exploitation 2023 positifs pour l'AVS, l'AI et les APG

Les trois assurances sociales terminent l'exercice 2023 sur un résultat de répartition positif de CHF 1 229 millions pour l'AVS, CHF 50 millions pour l'AI et CHF 173 millions pour les APG. Malgré la grande instabilité des marchés financiers qui a marqué l'année écoulée, le résultat des placements est positif. Cela se traduit par un résultat d'exploitation également positif pour l'AVS (CHF 2 857 millions), pour l'AI (CHF 206 millions) et pour les APG (CHF 246 millions). La dette de l'AI envers l'AVS reste inchangée à CHF 10 284 millions. Au 31 décembre 2023, la fortune totale sous gestion de compenswiss s'élève à CHF 40 622 millions.

L'AVS clôt l'exercice 2023 sur un résultat de répartition positif de CHF 1 229 millions. Malgré la hausse des charges par rapport à l'année précédente, les produits de l'AVS, également en augmentation, ont dépassé les charges en 2023. Les intérêts versés par l'AI sur sa dette envers l'AVS se sont élevés à CHF 51 millions. Tant le montant de la dette que le taux d'intérêt (0.5 %) sont restés inchangés durant l'année sous revue. En 2023, les marchés financiers se sont inscrits dans une tendance plus favorable que l'année précédente, avec des hausses de cours pour de nombreux titres, ce qui a eu un effet positif sur la performance du Fonds de compensation AVS (CHF 1 576 millions) et sur le résultat d'exploitation. L'assurance sociale présente ainsi un bénéfice de CHF 2 857 millions pour 2023.

Le résultat de répartition de l'AI, qui s'élève à CHF 50 millions, est positif pour la deuxième fois consécutive depuis la fin du financement complémentaire de l'AI en 2018, car les produits ont à nouveau été supérieurs aux charges. Le résultat des placements (CHF 156 millions) a également contribué au résultat d'exploitation positif. Celui-ci atteint CHF 206 millions en 2023, ce qui ne permet cette année encore aucune réduction de la dette de l'AI envers l'AVS. Le remboursement cumulé de la dette AI envers l'AVS depuis la création du Fonds AI en 2011 s'élève à CHF 4 660 millions.

Enfin, pour le régime des APG, le résultat de répartition au titre de l'exercice 2023 est également positif avec CHF 173 millions. Grâce aux bons résultats des placements financiers (CHF 73 millions), le résultat d'exploitation des APG atteint CHF 246 millions.

| Chiffres-clés des assurances sociales en millions de CHF pour 2023 et en comparaison avec l'année précédente | | | | | | | | | |
|--|--------------|---------------|------------|-------------|------------|------------|------|-----|------|
| | 2023 | AVS | 2022 | 2023 | AI | 2022 | 2023 | APG | 2022 |
| Produits | 51 182 | 49 439 | 10 114 | 9 836 | 2 159 | 2 092 | | | |
| Charges | -49 953 | -47 807 | -10 064 | -9 714 | -1 986 | -1 875 | | | |
| <i>Dont intérêts sur la dette AI</i> | | | 51 | 51 | | | | | |
| Résultat de répartition | 1 229 | 1 632 | 50 | 122 | 173 | 217 | | | |
| Résultat des placements des Fonds de compensation | 1 576 | -4 389 | 156 | -415 | 73 | -184 | | | |
| Intérêts sur la dette AI | 51 | 51 | | | | | | | |
| Résultat d'exploitation | 2 857 | -2 706 | 206 | -293 | 246 | 33 | | | |

Comptes de résultat

Au total, les cotisations des personnes assurées et des employeurs aux assurances sociales ont augmenté de 3.2 % pour l'ensemble des trois assurances sociales.

Le rendement net obtenu par compenswiss sur la fortune de placement est de 4.98 % à fin 2023 (*exercice précédent : -12.85 %*). Au cours d'une année volatile, les placements financiers ont connu une évolution globalement positive et ont contribué à un résultat solide. De plus amples informations sur les résultats des placements 2023 présentés lors de la conférence de presse de compenswiss du 20 février 2024 sont disponibles à l'adresse www.compenswiss.ch/informations.

Le montant de la fortune permettant de couvrir d'éventuelles pertes issues des comptes d'exploitation des assurances sociales est indiqué à la position du bilan « Liquidités et placements ». Il atteint 70.8 % (*exercice précédent : 68.4 %*) des charges totales annuelles de l'AVS, 36.1 % (*exercice précédent : 33.0 %*) de celles de l'AI et 82.5 % (*exercice précédent : 75.0 %*) de celles des APG.

Au 31 décembre 2023, la fortune sous gestion de compenswiss (Fonds de compensation AVS/AI/APG) s'élevait à CHF 40 622 millions (*exercice précédent : CHF 37 307 millions*), la part de l'AVS s'établissant à CHF 35 352 millions, celle de l'AI à CHF 3 632 millions et celle du régime des APG à CHF 1 638 millions.

Le rapport de gestion complet adressé au Conseil fédéral pourra être consulté en deuxième partie de l'année 2024 sur le site www.compenswiss.ch.

Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser aux personnes suivantes :

Manuel Leuthold
Président du Conseil d'administration
Route de Chancy 59, 1213 Petit-Lancy
Tél. : 022 870 00 44 ; courriel : manuel.leuthold@compenswiss.ch

Eric Breval
Directeur
Boulevard Georges-Favon 6, 1204 Genève
Tél. : 058 201 65 65 ; courriel : eric.breval@compenswiss.ch

compenswiss (Fonds de compensation AVS/AI/APG) est un établissement autonome de droit public de la Confédération doté de la personnalité juridique. Il est dirigé par un Conseil d'administration nommé par le Conseil fédéral. Le Conseil d'administration est responsable de la gestion des trois fortunes AVS, AI et APG. Il garantit en tout temps la capacité de paiement des assurances sociales et assure la présentation des comptes et du rapport de gestion de ces dernières. L'établissement, qui compte quelque 60 collaboratrices et collaborateurs, est basé à Genève. Il est responsable des activités opérationnelles.